

# Infos. Village Villeparois

## **SOMMAIRE**

### *Mot du Maire*

#### *Conseil municipal du 09 juin*

- Vente d'une parcelle de terrain à bâtir
- Travaux d'accessibilité de la Mairie
- Extension du réseau concédé d'électricité
- Plan communal de sauvegarde

#### *Infos diverses*

- Recensement
- Travaux de jardinage / bricolage
- Panneau « sens interdit », rue Fanican
- Déchets verts

#### *Association « Mon Village »*

- Concours de Pétanque
- Repas annuel

#### *Page de jeux*



Mairie : 7 rue de Prételon

70000 VILLEPAROIS

Horaires d'ouverture :

Mardi de 8h30 à 12h30

Vendredi de 13h à 17h

Tel : 03 84 75 29 28 ou

07 85 52 93 73

e-mail :

[mairie.villeparois@wanadoo.fr](mailto:mairie.villeparois@wanadoo.fr)

Site internet

<http://www.villeparois.fr>

Permanence des Elus : jeudi de 18h à 19h

## *Le mot du Maire*



Madame, Monsieur,

Dire toujours la même chose, c'est radoter. Tant pis, il me faut à nouveau reparler des voitures qui roulent trop vite dans les rues du village. La chapelle et une maison ont été percutées par deux voitures risquant d'écraser des enfants sur le trottoir ! Peut-être qu'un radar installé par la Gendarmerie de temps en temps réussira à responsabiliser les récalcitrants. Nous allons y réfléchir.

L'été arrive avec bien des difficultés mais il arrive! N'oubliez pas de prévenir vos voisins lorsque vous organiserez un barbecue un peu bruyant les week-ends!

Au compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin dernier je vous joins un bilan sur la qualité de l'eau distribuée à Villeparois.

Le Conseil Municipal et moi même vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances à tous.

Bien cordialement

Le Maire  
Bruno MICHEL

## *Conseil Municipal du 09 juin 2016*

### **DELIBERATION N°13 : Vente d'une parcelle de terrain à bâtir** **Lotissement Coteaux de la Roche**

Un acquéreur souhaite acheter la parcelle ABN °104 lot n°2 au prix de 35€ le m<sup>2</sup> soit 34 965 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de vendre cette parcelle pour 34 965€ TTC et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette vente.

**Décision : Exprimées 11**  
**Pour 11**

**Abstention 0**

**Contre 0**

# Infos. Village Villeparois

## **DELIBERATION N°14 : Cession et vente d'un terrain à un riverain rue des Chailles sur estimation des domaines**

Suite à la demande de P.E.MILLOT, le Maire propose de vendre le terrain en triangle devant sa propriété. (220m<sup>2</sup> environ).

Monsieur P.E MILLOT sort de la salle du Conseil pendant le débat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui vendre ce terrain aux prix de 10€ le mètre carré. Il prendra à sa charge les frais de bornage et les frais de notaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette vente et donne son accord pour le déclassement de la dite parcelle du domaine public.

**Décision : Exprimées 10      Abstention 0      Contre 0      Pour 10**

## **DELIBERATION N°15 : Travaux d'accessibilité de la Mairie**

Le Maire propose de démarrer prochainement les travaux d'accessibilité de la Mairie suivant le plan de financement prévu sous réserve de l'obtention de la subvention de l'Etat (DETR) .

Pour l'instant seul le Conseil Général a accordé une subvention de 40% du montant total du projet qui s'élève à 5 533,88€TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux dès l'accord de la subvention de l'Etat.

**Décision : Exprimées 11      Abstention 0      Contre 0      Pour 11**

## **DELIBERATION N°16 : Extension du réseau concédé d'électricité**

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau concédé d'électricité pour le réservoir d'eau potable (G 6051), suite à la demande de raccordement électrique formulée par le syndicat mixte des eaux de Breuchin.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés pourront consister en une extension souterraine de réseau concédé d'électricité longue d'environ 580 mètres.

Aux conditions de juin 2016, le coût total TTC des travaux est estimé à environ 54 200€.

Selon les dispositions de la délibération n°2 du Comité du SIED 70 du 29 septembre 2012, le syndicat prendrait en charge la totalité du montant total du coût des travaux.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) VALIDE l'avant projet présenté par le SIED 70
- 2) DEMANDE au SIED 70 la réalisation de ces travaux dès que leur financement aura été assuré.

**Décision : Exprimées 11      Abstention 0      Contre 0      Pour 11**

# Infos. Village Villeparois

## DELIBERATION N°17 : Plan Communal de sauvegarde

Les différentes actions sont réparties entre le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint et les conseillers municipaux.

Une information sera faite au niveau du village.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan Communal de sauvegarde.

Ci-joint inclus à la délibération.

Décision : Exprimées 11      Abstention 0      Contre 0      Pour 11

## *Infos diverses*

### RECENSEMENT

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la mairie pour être envoyé à la journée Défense et Citoyenne. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Vous devez vous présenter dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire muni de votre carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



### TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

### PANNEAU SENS INTERDIT RUE DE FANICAN



Suite à des dégradations de l'enceinte du château d'eau et des débris relevés régulièrement dans ce secteur, le Conseil Municipal a décidé de poser un panneau interdisant l'accès à ce chemin à toute personne étrangère au village.

Ce panneau permet à la Gendarmerie de verbaliser les véhicules non autorisés.

### DÉCHETS VERTS

Les déchets verts peuvent être déposés à l'endroit prévu en haut du village en demandant la clé au secrétariat de mairie.

# Infos. Village Villeparois

## Association « Mon Village »



- Le **concours de pétanque** à la mêlée a eu lieu le 11 juin dernier. Plus de 25 joueurs ont participé à cet après-midi sympathique malgré quelques nuages qui n'ont pas empêché de jouer. A poursuivre l'an prochain.
- Notez dans votre agenda **Repas annuel** organisé par l'association le **dimanche 4 septembre** prochain à midi sur la place de la Mairie avec en prime une kermesse où des jeux seront à la disposition des convives et une surprise! Inscrivez-vous des réception des billets d'inscription début août.



La Présidente  
Nathalie BAGUET

